Règles caisse de grève
CGT Educ'action du Rhône

L'objectif de cette caisse de grève n'est pas la « grève par procuration », mais un élément de solidarité syndicale vis à vis des personnels précaires et bas salaires afin de favoriser l'exercice de leur droit de grève

- **La caisse est réservée aux personnels syndiqués**
- **Priorité aux personnels précaires à bas salaires (cat C ou équivalents) (AED, AESH, Catégories C)**
- **Si besoin, pour les collègues catégorie A et B en situation difficile (parents isolés, temps partiel médical…)**
- **Pour les personnels précaires :**
  4/5 du retrait de salaire, dans la limite des fonds disponibles sur la caisse de grève
- **Pour les personnels A et B éligibles :**
  50 % du retrait de salaire

Pour contribuer : chèque ou virement à l'ordre de ce compte :

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	07390	00019010802	91	EUR

Domiciliation
CME LYON

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8073 9000 0190 1080 291

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CME LYON
179 AVENUE JEAN JAURES
69007 LYON
04 37 70 39 30

Titulaire du compte (Account Owner)
SYNDICAT DEP EDUCATION NATIONALE
CGT DU RHONE Caisse de Grève
BOURSE DU TRAVAIL
PLACE GUICHARD
69422 LYON CEDEX 03

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE